

MAIRIE DU 7^e ARRONDISSEMENT

CONSEIL DU 7^e ARRONDISSEMENT

PV N° 04/07/16

PROCÈS-VERBAL

*Sous forme de compte rendu de la réunion du
Conseil d'arrondissement du 1^{er} juin 2016*

Le Conseil d'arrondissement s'est réuni dans la salle du Conseil de la Mairie du 7^e, salle Edouard FREDERIC DUPONT, le mercredi 1^{er} juin 2016 à 18h34, sous la présidence de Madame Rachida DATI, Maire du 7^e arrondissement.

Etaient présents :

Madame Laurence AMAND, Monsieur Pierre BAILLOT D'ESTIVAUX, Monsieur René-François BERNARD, Madame Rachida DATI, Madame Josiane GAUDE, Monsieur Thierry HODENT, Madame Philippine HUBIN, Monsieur Marc LAROCK, Monsieur Olivier LE QUERE, Monsieur Christian LE ROUX et Monsieur Christophe POISSON ;

Étaient absentes et excusées :

Madame Emmanuelle DAUVERGNE ayant donné pouvoir à Madame Rachida DATI ;

Madame Marguerite CHEVREUL, ayant donné pouvoir à Madame Philippine HUBIN ;

Était absent

Monsieur Yves POZZO di BORGO ;

Le quorum étant atteint, la séance est ouverte à 18h34 par Madame Rachida DATI, Maire du 7^e arrondissement.

Madame le Maire indique avoir reçu un pouvoir de madame Emmanuelle DAUVERGNE en son nom et de madame Marguerite CHEVREUL pour madame Philippine HUBIN.

1 – Désignation du secrétaire de séance. 07 2016 010

Rapporteur : Mme Rachida DATI

Madame le Maire propose de désigner comme secrétaire de séance Christophe POISSON, s'il en est d'accord, ainsi que Nathalie BADIER comme secrétaire auxiliaire.

**Cette proposition est adoptée à l'UNANIMITÉ des votants au projet de délibération
07 2016 010**

Pour : 13 (dont 2 pouvoir écrits)

Contre : /

Abstention : /

Ne prend pas part au vote : /

2 - L'adoption de la procédure d'urgence. 07 2016 013

Rapporteur : Mme Rachida DATI

Madame le Maire propose de voter la procédure d'urgence pour l'examen de l'ordre du jour complémentaire.

**Un avis favorable est donné à l'UNANIMITÉ des votants au projet de délibération
07 2016 013**

Pour : 13 (dont 2 pouvoirs écrits)

Contre : /

Abstention : /

Ne prend pas part au vote : /

3 - L'approbation du procès-verbal de la séance du mardi 3 mai 2016. 07 2016 011

Rapporteur : Mme Rachida DATI

Madame le Maire propose de voter le procès-verbal de la séance du mardi 3 mai 2016.

**Un avis favorable est donné à l'UNANIMITÉ des votants au projet de délibération
07 2016 011**

Pour : 13 (dont 2 pouvoirs écrits)

Contre : /

Abstention : /

Ne prend pas part au vote: /

4 – Dotation de l'état-spécial du 7^e arrondissement au titre du budget supplémentaire 2016. 07 2016 012

Rapporteur : Mme Josiane GAUDE

Madame Josiane GAUDE présente, conformément aux dispositions légales, le budget supplémentaire de l'État spécial pour l'exercice 2016. Hormis les quelques ajustements de crédits toujours nécessaires en cours d'année, cet additif a pour principal objet d'intégrer au budget de l'année en cours les excédents constatés au compte administratif de l'exercice précédent.

Ces reports, qui sont de droit, sont les suivants :

- 5.216,39 euros au titre de la dotation d'animation locale ;
- 162.723,95 euros au titre de la dotation de gestion locale ;
- 196.501,81 euros au titre de la dotation d'investissement.

C'est donc une somme totale de 364.442,15 euros de report de crédits de l'exercice 2015 qui vient abonder le budget de l'état spécial de 2016. Ces reports seront mobilisés en priorité pour couvrir les prestations engagées en 2015, mais qui n'ont pas pu être réglées sur l'exercice considéré ; le solde constituant un complément de financement des besoins jusqu'à la fin de l'exercice 2016.

Par ailleurs, indépendamment des reports du compte administratif, il y a lieu de noter le mouvement retenu par la commission qui s'est réunie le 26 avril dernier, correspondant au transfert de 17.546 euros vers la section de fonctionnement du budget général en faveur de la Direction des Espaces Verts et de l'Environnement (DEVE) pour couvrir les dépenses de petits équipements d'atelier fournis par cette direction.

Ainsi, conformément à la notification du 24 mai 2016 de la Mairie de Paris, l'intégration de ces mouvements au budget de l'État spécial permet de fixer le nouveau montant des trois dotations pour 2016 à :

- 314.636,29 euros pour la dotation d'animation locale ;
- 2.083.367,95 euros pour la dotation de gestion locale ;
- 357.906,81 euros pour la dotation d'investissement.

La ventilation de ces crédits par fonction et par nature a été présentée dans les tableaux annexés dans le cadre du projet de délibération.

Madame GAUDE propose de voter en faveur de cette délibération.

Un avis favorable est donné à l'UNANIMITÉ des votants au projet de délibération

072016012

Pour : 13 (dont 2 pouvoirs écrits)

Contre : /

Abstention : /

Ne prend pas part au vote: /

5 – Plaque commémorative en hommage à Gabriel Garcia Marquez 9, rue de Montalembert à Paris 7ème. 2016 DAC 517

Rapporteur : M. Thierry HODENT

Monsieur Thierry HODENT rappelle la délibération du conseil du 3 mai 2016 concernant la place baptisée au nom de Gabriel Garcia MARQUEZ au 9 rue Montalembert. Une plaque sera placée à cette adresse où il a habité, et portera les inscriptions suivantes :

"Ici habita Gabriel Garcia Marquez. 1927 - 2014. Homme de lettres colombien. Prix Nobel de littérature."

Monsieur HODENT propose de voter en faveur de cette délibération.

Un avis favorable est donné à l'UNANIMITÉ des votants au projet de délibération 2016 DAC 517

Pour : 13 (dont 2 pouvoirs écrits)

Contre : /

Abstention : /

Ne prend pas part au vote: /

6 – Subventions Fonds du Maire (10.000 euros) à un organisme et 7 associations du 7e arrondissement. 2016 DDCT 36

Rapporteur : M. Christophe POISSON

Monsieur Christophe POISSON indique que la délibération concerne l'attribution de subventions sur les Fonds du Maire. Ces subventions ne sont pas destinées à financer du fonctionnement, mais pour financer un projet réel, fruit d'une équipe désireuse de monter un projet et de le partager avec les habitants du 7^e arrondissement et de Paris. La délibération concerne un ticket de 10.000 euros, réparti entre huit associations :

- 2.000 euros vont à Partage 5/6/7, dont l'objet est de combattre la faim et la malnutrition ;
- 1.000 euros vont à l'association Sport 7, dont l'objet est vaste, si ce n'est promouvoir le sport en général ;
- 1.000 euros vont à l'association Loisirs et Progrès ;

- 1.000 euros vont à l'entraide le Sourire de Saint-François-Xavier ;
- 1.500 euros vont au cercle sportif de l'Institution Nationale des Invalides ;
- 1.500 euros vont au Nomade Échec Club, un fidèle partenaire ;
- 1.000 euros vont à l'association Led By Her, qui aide des femmes victimes de violence ou toute autre forme d'exploitation à se réinsérer dans la vie professionnelle ;
- 1.000 euros vont à l'organisme « Joséphine Barbereau. Jo Art » qui fait découvrir l'histoire de l'art à travers des mythes fondateurs.

Monsieur POISSON propose de voter en faveur de cette délibération.

Madame le Maire rappelle que les Fonds du Maire sont nécessaires pour palier les baisses des subventions de la Mairie centrale.

Un avis favorable est donné à l'UNANIMITÉ des votants au projet de délibération
2016 DDCT 36

Pour : 13 (dont 2 pouvoirs écrits)

Contre : /

Abstention : /

Ne prend pas part au vote: /

7 – Subventions (35.000 euros) et conventions à deux associations locales (7e).
2016 DJS 57

Rapporteur : M. Christophe POISSON

Monsieur POISSON indique qu'il s'agit de deux subventions pour deux associations très actives dans l'arrondissement et au-delà. Il s'agit d'abord de l'association sportive du Bon Conseil, avec 850 licenciés dans neuf disciplines, dont le football masculin et féminin, le handball et le tennis. Cette association bénéficierait d'une subvention à hauteur de 15.000 euros. Il s'agit ensuite de l'entente sportive des Petits Anges, avec 950 licenciés et 25 équipes à la Fédération Française de Football, pour 20.000 euros.

Madame le Maire rappelle que le Bon Conseil a beaucoup pâti des problèmes de rythme scolaire, avec une baisse des inscriptions et le licenciement d'animateurs. Le bilan des ARE à Paris est extrêmement mauvais, selon la mission d'inspection de la Ville de Paris, de même que le bilan national.

Ainsi, dans le cas du Bon Conseil, la mairie du 7^e tente de compenser les baisses de dotation de la Mairie de Paris par ses propres subventions.

Un avis favorable est donné à l'UNANIMITÉ des votants au projet de délibération

2016 DJS 57

Pour : 13 (dont 2 pouvoirs écrits)

Contre : /

Abstention : /

Ne prend pas part au vote: /

8 – Modification des tarifs applicables aux usagers et avenants aux contrats de délégation de service public pour la gestion des centres d'animation de la Ville de Paris.

2016 DJS 195

Rapporteur : M. Christophe POISSON

Monsieur POISSON indique que la délibération concerne la gestion des centres d'animation de la Ville de Paris. Il n'existe pas de centre d'animation de la Ville de Paris dans le 7^e arrondissement ; ils sont au nombre de 51 à Paris dont 1 dans le 6^e arrondissement et 4 dans le 15^e. Leur activité concerne l'enseignement musical, de façon moins académique que dans un conservatoire : pas d'examens, pas de niveaux, mais un enseignement musical. Il existe trois types d'enseignement de la musique à Paris : les établissements privés, les conservatoires et les centres d'animation de la Ville de Paris.

La Mairie de Paris souhaite mettre en place un label autour de ces centres d'animation, dénommé « Paris Anim' ».

La Mairie de Paris promet également davantage d'agents, des horaires élargis et des coûts diminués. Elle souhaite également supprimer les cours individuels dispensés dans ces centres. Au-delà de tout cela, le vrai sujet est quand même l'enseignement de la musique dans la Ville de Paris.

Monsieur POISSON propose de voter contre cette délibération qui n'apporte aucune solution et ne propose que de la communication.

Monsieur Marc LAROCK indique reconnaître que l'intitulé du projet de délibération ainsi que l'annexe ne sont pas d'une clarté évidente. Il se dit moins catégorique sur le label « Paris Anim' » qui peut apporter une meilleure visibilité, et regrette la position négative du rapporteur. Concernant les cours individuels de musique, monsieur LAROCK s'interroge sur la vocation de ces centres d'animation de dispenser des cours individuels. Les cours ne seront que collectifs, à partir de 6, soit pour un effectif allant de 3 à 5 élèves. Si cela peut apporter une initiation à la musique dans de bonnes conditions à plus de personnes, monsieur LAROCK y serait *a priori* plutôt favorable, mais reconnaît cependant que le problème de l'enseignement de la musique comprend également celui des places dans les conservatoires et des tirages au sort, comme évoqué.

Monsieur LAROCK sera plutôt favorable à cette délibération.

Monsieur POISSON estime que traiter l'enseignement de la musique à la jeunesse parisienne, mérite un peu plus qu'une simple délibération portant sur un micro-aspect. Il demande une vraie politique culturelle et pas seulement une petite action.

Monsieur LAROCK évoque une action de dépoussiérage des centres d'animation par cette délibération.

Monsieur POISSON demande une ambition sur le sujet des jeunes et celui de la culture.

Monsieur Thierry HODENT indique avoir pris position auprès de Madame le Maire de Paris sur le fait qu'il trouve dommageable que la musique dans les centres d'animation soit gérée par la responsable des centres d'animation, c'est-à-dire madame Pauline VERON, et non pas par monsieur Bruno JULLIARD, qui est le responsable de la Culture et Premier adjoint de la Maire de Paris.

Monsieur HODENT indique se battre depuis des années pour pouvoir avoir des places dans les conservatoires à Paris. La seule solution qu'a trouvée pour l'instant Madame le Maire de Paris face aux difficultés budgétaires, est de dispenser des cours non plus individuels mais collectifs, en arguant du fait que l'on pourra ainsi initier plus de monde à la musique. Cette politique a été reprise par Pauline VERON au niveau des centres d'animation, en choisissant de supprimer les cours individuels pour faire des cours collectifs, ce qui permettra en effet de former plus d'enfants.

Monsieur HODENT indique que les discussions avec les professeurs de musique, depuis le début de la réforme des conservatoires, démontrent qu'apprendre correctement la musique se fait en cours individuels et non en cours collectifs. Apprendre la musique, cela demande un travail réel, en tête à tête, et qui plus est sur un instrument. Cela s'applique même au chant. On peut chanter en collectif, en chorale, cela n'empêche pas qu'il faille au départ apprendre le chant en individuel. Il est donc assez dommageable par rapport aux centres d'animation, et monsieur HODENT rejoint sur ce point la position de Christophe POISSON, que l'on fasse du saupoudrage au détriment d'une vraie politique globale.

Monsieur POISSON souhaite indiquer que la politique de tarification de ces cours collectifs n'est pas aboutie, ni même commencée.

Madame le Maire indique que le sujet des centres d'animation et les conservatoires est celle de la politique culturelle d'une collectivité, et regrette l'absence de vision de la politique culturelle d'une Ville comme Paris. Et c'est notamment le cas pour ceux qui sont les moins favorisés et qui souhaitent accéder à la culture. Dire que l'on supprime les cours individuels pour favoriser le plus grand nombre, dire que cela permet à plus d'enfants d'avoir accès à la culture et d'être initiés, éveillés à des instruments et à des arts, n'est pas forcément une mauvaise idée. Cet argument peut aussi être renversé en envisageant qu'avec plusieurs élèves par cours, les enseignants décideront peut-être que les plus mauvais ne sont pas prioritaires et qu'ils s'occuperont plutôt des enfants les plus intéressés.

Madame le Maire regrette également les changements successifs de la Mairie de Paris concernant les inscriptions au conservatoire. Après le tirage au sort, l'inscription par téléphone ne fonctionnait pas davantage. Les familles les plus aisées ont la possibilité de trouver d'autres solutions. Pas les classes populaires. Une inégalité est donc créée par cette politique culturelle : le nivellement. Des cours en masse sont donc donnés aux moins favorisés et ceux qui ont les moyens voient l'offre réduite. La politique de la Mairie de Paris n'est pas du tout égalitaire.

Une proposition avait été faite en cas d'absence de place dans les conservatoires municipaux, de prendre un cours particulier dans une association agréée par la collectivité. Une solution expérimentée au Conseil général des Hauts-de-Seine qui ne coûte pas plus cher. Cela évite peut-être également d'avoir des fonctionnaires à embaucher dans les collectivités. Et cela permet d'obtenir plus de souplesse et de disposer de plus d'animations et de faire travailler beaucoup plus d'animateurs.

Madame le Maire estime que pour une ville comme Paris, favoriser uniquement le haut de gamme profite toujours aux mêmes.

Un avis défavorable est donné au projet de délibération 2016 DJS 195

Pour : 1 (M. LAROCK)

Contre : 12 (dont 2 pouvoirs écrits)

Abstention : /

Ne prend pas part au vote: /

9 – Adoption d'une convention d'occupation temporaire du hall de la Mairie entre le Conseil d'Arrondissement du 7^e représenté par le Maire du 7^e et la Société RP Solutions en vue d'autoriser la présence d'une cabine photo payante à l'occasion d'un festival de cinéma. 07 2016 014

Rapporteur : M. Thierry HODENT

Madame le Maire indique avoir établi une convention d'occupation temporaire pour le festival du cinéma annuel dans le 7^e arrondissement. Dans le cadre des animations mises en place, le studio Harcourt a été sollicité pour installer une cabine photographique pour les habitants et les équipes de film.

Monsieur HODENT précise que la cabine proposera des photos payantes à l'exception de la soirée de clôture. Une convention d'occupation signée par Madame le Maire est nécessaire et la délibération permet de donner l'autorisation de signer cette convention avec RP Solutions, qui fait les photos de chez Harcourt.

Un avis favorable est donné à l'UNANIMITÉ des votants au projet de délibération 07 2016 014

Pour : 13 (dont 2 pouvoirs écrits)

Contre : /

Abstention : /

Ne prend pas part au vote: /

Questions diverses

Madame le Maire souhaite aborder le sujet de la Fan Zone de l'Euro 2016, en rappelant avoir obtenu des décisions très claires, notamment au sujet des macarons d'accès et de stationnement autour de la Fan Zone. Des décisions annoncées lors de la réunion publique à la Mairie du 7^e arrondissement du 12 mai ont été contredites par le Préfet de police le lendemain. Madame le Maire avoue avoir décidé de ne pas en tenir compte immédiatement. Au final, après un entretien avec le Ministre de l'Intérieur Bernard CAZENEUVE et le Préfet de Police Michel CADOT, madame le Maire souhaite informer des dispositions spécifiques qu'elle a pu obtenir.

Les personnes munies de macarons « Accès Fan Zone » bénéficient d'un droit d'accès dans le périmètre indiqué. Les arrêts temporaires seront autorisés pour les riverains dans toutes les rues et avenues de ce secteur, mais le stationnement y sera interdit ;

Sur présentation d'un justificatif de domicile et du numéro d'immatriculation de votre véhicule au Service à la population de la Mairie du 7^e arrondissement aux horaires d'ouverture (8h30-17h00), un macaron « Accès Fan Zone » sera remis et permettra le stationnement gratuit sur les places autorisées dans le 7^e arrondissement ;

Tout déplacement de véhicules pour les «services à la personne», les déménagements, les travaux et les soins à domicile seront possibles dans le périmètre indiqué du 9 au 28 juin avant midi (12h00) et du 30 juin au 10 juillet avant 14 h 00 ;

Tous les parkings privés dans les immeubles d'habitation dans le périmètre indiqué seront à nouveau accessibles aux habitants et aux riverains ;

Aucune mesure de restriction concernant la circulation automobile (à l'exception de l'avenue Joseph Bouvard et des rues immédiatement mitoyennes) ne sera prise les journées sans match et sans concert sur la Fan Zone (23, 24 et 29 juin et les 4, 8 et 9 juillet), contrairement aux annonces initiales ;

Aucun véhicule ne sera enlevé ni mis en fourrière dans le périmètre défini par la Préfecture de police. Toutefois, les véhicules pourront être déplacés en cas de nécessité par les forces de police pour des raisons de sécurité quai d'Issy-les-Moulineaux dans le 15^e arrondissement sans frais ou ni contravention ;

Des mesures et un accueil adaptés seront possibles pour les personnes riveraines à mobilité réduite, avec un dispositif PAM 75 spécialement mis en place pour le Champ de Mars et les avenues voisines ;

L'activité des commerces et des restaurants sera pérennisée avenue de la Bourdonnais et avenue de Suffren à toute heure durant la période du 9 juin au 10 juillet, ainsi que les livraisons sur présentation d'un document justificatif.

Pour mémoire, les mesures de restriction de circulation et de stationnement imposées par la Préfecture de police de Paris, pour des raisons impératives de sécurité des personnes et des biens, sont les suivantes :

Accès interdit aux véhicules et aux piétons du 23 mai au 23 juillet sur l'avenue Joseph Bouvard et la Place Jacques Rueff ;

Accès interdit aux véhicules dans le périmètre situé entre l'avenue de la Motte-Picquet et l'avenue Gustave Eiffel de 10h00 à minuit du 9 au 28 juin et de 14h00 à minuit du 30 juin au 10 juillet ;

Accès interdit aux véhicules dans le périmètre situé entre les avenues de Suffren, La Bourdonnais, La Motte Picquet et le Quai Branly. La circulation automobile demeure possible avenues de la Bourdonnais et de Suffren ;

Interdiction de stationnement dans les parkings publics aériens et souterrains place Joffre.

Madame le Maire rappelle que les Fans Zones étaient dans le *package* de l'Euro 2016 : ceux qui acceptaient l'Euro 2016 acceptaient les Fans Zones, qui faisaient donc partie du cahier des charges. Sans accepter les Fans Zones, la France n'aurait pas eu l'Euro 2016. En raison de l'Etat d'urgence, madame le Maire a proposé le stade Charléty, mais qui a été refusé vu sa capacité d'accueil. La Maire de Paris a insisté pour mettre en place la Fan Zone dans l'intérêt de la candidature de Paris aux Jeux Olympiques de 2024. Madame le Maire rappelle que l'ensemble des groupes politiques du Conseil de Paris sont favorables aux Jeux Olympiques de 2024 et à l'Euro 2016. Madame le Maire rappelle qu'il est très facile pour elle de dénoncer la Fan Zone dans la presse, mais qu'elle n'a pas souhaité se mettre à dos le Ministre de l'Intérieur et la Maire de Paris, qui, autrement, auraient décidé à son insu. Madame le Maire estime ainsi avoir eu la pleine lecture des mesures, ce qui ne signifie pas pour autant un risque zéro.

Madame le Maire indique également avoir obtenu, malgré les réticences du Premier Ministre, la pleine réouverture des rues de Varenne et de Babylone dans l'intérêt des commerçants, qui avaient vu leur chiffre d'affaires plonger.

Madame le Maire annonce le festival du 7^e Art dans le 7^e qui verra la projection d'un film chaque soir dans des lieux différents de l'arrondissement. La cérémonie de clôture aura lieu le 11 juin à partir de 20h00, avec une projection à 22h15.

La Mairie du 7^e organise également un grand tournoi d'échecs aux Invalides en plein air le samedi 11 juin, en présence des plus grands joueurs mondiaux.

La commémoration de l'appel du 18 juin 1940 aura lieu le samedi 18 juin à 10h00 à la Mairie. La grande fête de fin d'année aura lieu le mercredi 29 juin, de 15h00 à 18h00, à la Mairie.

Deux comptes rendus de mandats auront lieu le 13 juin à la Mairie pour les quartiers Invalides et Saint-Thomas d'Aquin, et le 16 juin à la Maison des Associations pour les quartiers École Militaire et Gros Caillou, à chaque fois à 19h00.

Le bal des seniors aura lieu le 27 juin à la Mairie du 7^e.

Madame le Maire souhaite enfin lancer une consultation concernant les brocantes et les vide-greniers, avec l'établissement d'une charte pour garantie de leur qualité.

Le prochain Conseil d'arrondissement aura lieu le lundi 20 juin, à 18h30.

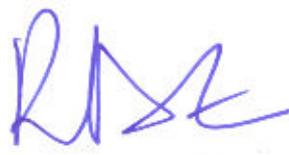
La séance est levée.

Le Secrétaire de Séance



Christophe POISSON

Le Maire du 7^e arrondissement



Rachida DATI